



Formation professionnelle pour les adultes

BP Responsable d'Entreprise Agricole

RNCP38093 – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Arrêté du 09 mars 2017

S'installer en agriculture, évoluer, devenir responsable d'atelier

Objectifs de la formation

- **S'insérer** professionnellement.
- **Construire** votre projet professionnel de chef d'entreprise ou salarié qualifié.
- **Acquérir** des compétences techniques et de gestion de l'entreprise et de productions.
- **Acquérir** des gestes et des savoirs faire professionnels grâce aux stages en entreprises et aux travaux pratiques.



Une réponse adaptée à votre projet professionnel sur des métiers qui recrutent

Contenus de la formation

- **Conduite d'un atelier** avec approche bio ou conventionnelle :
 - **Maraîchage**
 - **PPAM** (Plantes à Parfums Aromatique et Médicinales)
 - **Productions animales** (petits ruminants, avicoles, bovins).
Analyse de l'activité dans le système de production, acquisition de gestes techniques, raisonnement et conduite des opérations culturales ou liées aux animaux.
- **Elaboration d'un projet** : comprendre le fonctionnement d'une entreprise agricole, réaliser son diagnostic, méthodologie de projet (élaboration, financement, commercialisation).
- **Intégration de l'entreprise agricole dans son environnement** : diagnostic de territoire et projet de développement, intégration paysagère.
- Gestion **économique et financière, ressources humaines**.
- **Commercialisation** des produits ou services.
- **Activités spécifiques** d'adaptation régionale à l'emploi :
 - Traction animale
 - Transformation artisanale de produits végétaux ou de produits laitiers
 - Accueil à la ferme (animation, restauration, hébergement)
 - Conduire un atelier complémentaire avicole (poules pondeuses ou de chair)
 - PPAM : produire, cueillir, transformer
- Des compétences professionnelles exigées par le diplôme, enrichies par le **SST**, la formation « **Gestes et postures** », la **conduite de tracteur, la soudure, certiphyto**.

Financement de la formation

- La formation est financée par la région Pays de la Loire, dans le cadre du programme « un emploi – une formation ».
- **Autres possibilités** : CPF, CPF transition professionnel, autofinancement et contrat d'apprentissage pour les moins de 30 ans.



Conditions d'admission

- Satisfaire aux **tests de recrutement** et à l'**entretien** de motivation en démontrant l'adéquation de votre projet professionnel avec les objectifs de la formation.
- Remplir **l'une des conditions** suivantes :
 - Être titulaire d'un CAP ou d'un BEP ou d'un BPA ou d'un BAC et justifier d'au moins 1 année d'activité professionnelle tout secteur temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat).
 - Justifier d'1 année d'activité professionnelle temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat) dans le secteur correspondant aux finalités du diplôme.
 - Justifier de 3 années d'expérience professionnelle temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat) tout secteur.



Validation de la formation

- Validation du diplôme selon le principe des **Unités Capitalisables** (UC), avec certaines évaluations en situations professionnelles.
- Obtention du diplôme lorsque **les 7 UC constitutives du BP sont acquises**.
- En cas de certification partielle, le candidat a **5 années** pour valider les UC manquantes.



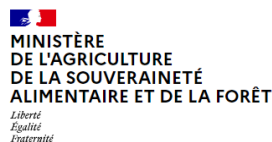
Méthodes variées

- Une organisation pédagogique proposée sous forme **modularisée** et **professionnalisante**, permettant une **individualisation des parcours** de formation.
- Une formation axée sur l'acquisition de véritables **compétences professionnelles alternant théorie, visite et mise en pratique**.
- Une **alternance** forte entre séquences de formation en présentiel en **centre**, en formation **à distance**, en **entreprise**.



Égalité d'accès à la formation

- Le CFPPA Nature garantit **l'accès à tous à la formation**, notamment les personnes en situation de handicap. Nos centres ont missionné des référents handicap, nos équipes sont disponibles pour vous accompagner sur l'ensemble de votre parcours.



Accès à la formation

- **En formation continue** :
 - 1 200 heures, **8,5 mois de formation** en centre au CFPPA Nature
 - 525 heures, **4 mois maximum** de stage en entreprise
- Être **demandeur d'emploi** ou salarié en **reconversion**.
- Accès possible en **contrat de professionnalisation**, après positionnement du candidat.
- Entrée en formation **après le début de la formation**, et après positionnement du candidat.



Points forts de la formation

- Formation en agriculture **biologique** et **conventionnelle**.
- Une **Exploitation BIO** avec magasin à la ferme, de 130 ha pour la pratique, avec 4 ateliers :
 - **Maraîchage** : 4 ha
 - **Avicole** : 12 000 volailles « bio » produites par an
 - **Porcin** : valorisé en circuits courts
 - **Ovin** : 380 brebis pour la production d'agneaux de boucherie « bio »
- Un réseau de **professionnels partenaires**.
- Une halle « paysage-environnement » de 800 m² disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme.



Poursuite de formation et insertion professionnelle :

- Installation en agriculture biologique ou conventionnelle
- Responsable d'atelier
- Encadrant technique en maraîchage biologique sur un chantier d'insertion
- CS Ovins Élevage Viande